



B
i
e
n
v
e
n
u
e

CONSULTATION PUBLIQUE sur la modification du Schéma d'Aménagement (32-06)

Projets de règlement
32-11-10 et 32-11-11

21 juin 2011



1 - La démarche en bref...

- Adoption du projet de règlement le 24 mars 2011.
- Transmission au gouvernement, aux municipalités et aux MRC contigües pour commentaires.
- Demande d'avis sur le projet de règlement (réception début juin).
- Assemblée publique le 21 juin 2011.
- Synthèse des avis et commentaires.
- Adoption du règlement, avec ou sans changement (possible dès le 23 juin 2011).
- Avis ministériel (60 jours après la réception au MAMROT, soit à la fin août 2011).



1 - La démarche en bref...

2 – Les objets du règlement

- Modifie le statut de conservation d'un bois situé à Otterburn Park;
- Introduit des objectifs visant à renforcer la sécurité des cyclistes le long de certaines routes;
- Introduit une carte illustrant les axes privilégiés pour la réalisation de projets de piste cyclables.



1 - La démarche
en bref...

2 – Les objets
du règlement

3 – Contenu du
règlement

ARTICLE 1 :

Définition des sujets traités dans le règlement

ARTICLE 2:

Introduit in objectif visant à créer un lien cyclable le long de la route du Richelieu.

ARTICLE 3:

Introduction d'un objectif visant à prévoir des aménagements sécuritaires pour les cyclistes, notamment dans les zones urbaines.



1 - La démarche
en bref...

2 – Les objets
du règlement

3 – Contenu du
règlement

ARTICLE 4 :

Modification de la carte illustrant les zones cyclables de façon plus précise.

ARTICLE 5:

Modification du plan synthèse afin de rehausser le niveau de conservation du bois « Les Bosquets » à Otterburn Park.

ARTICLE 6:

Modifier la catégorie de conservation du bois « Les Bosquets » dans les éléments d'identification (texte).

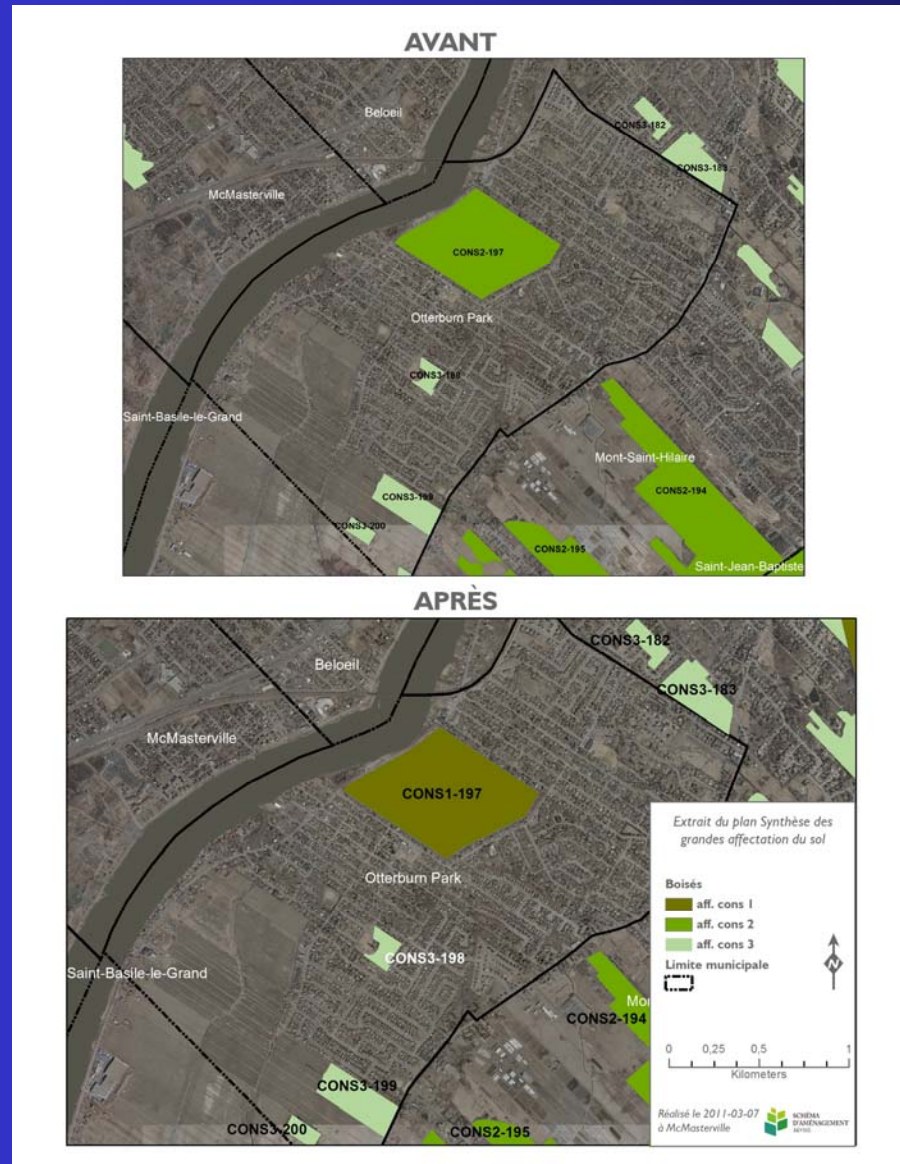
Plan synthèse: bois Les Bosquets, Otterburn Park

1 - La démarche
en bref...

2 - Les objets
du règlement

3 - Contenu du
règlement

4 - Carte(s)





1 - La démarche
en bref...

2 – Les objectifs
du règlement

3 – Contenu du
règlement

4 – Carte(s)

5 – Commentaires

Questions P

Commentaires P



1 - La démarche en bref...

- Adoption du projet de règlement le 26 mai 2011.
- Transmission au gouvernement, aux municipalités et aux MRC contigües pour commentaires.
- Demande d'avis sur le projet de règlement (réception début août 2011).
- Assemblée publique le 21 juin 2011.
- Synthèse des avis et commentaires.
- Adoption du règlement, avec ou sans changement (possible dès le 25 août 2011).
- Avis ministériel (60 jours après la réception au MAMROT, soit à la fin avril 2011).



1 - La démarche en bref...

2 – Les objets du règlement

- Agrandit une affectation résidentielle à même une affectation récréative.
- Introduit des dispositions afin de permettre à certaines conditions d'intégrer des habitations à un golf situé dans un secteur urbain.



1 - La démarche
en bref...

2 – Les objets
du règlement

3 – Contenu du
règlement

ARTICLE 1 :

Définition des sujets traités dans le règlement

ARTICLE 2:

Permet l'usage « habitation » dans les golfs situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, sans toutefois dépasser une proportion de 50% de la superficie brut.

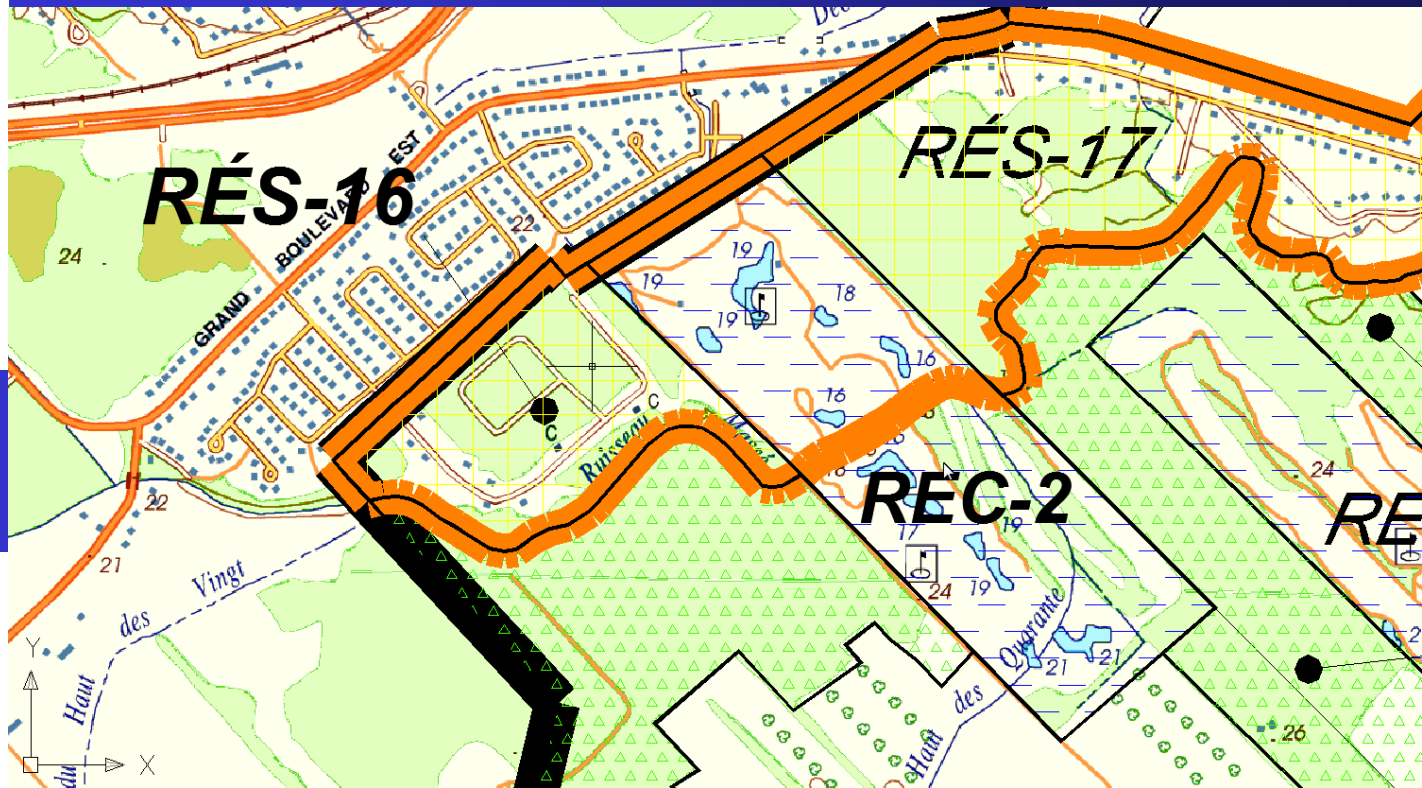
ARTICLE 3:

Au plan synthèse, agrandissement de l'aire d'affectation RES-16 à même l'aire d'affectation REC-2 à Carignan (voir plan).



Plan synthèse: Affectation récréation et résidentielle

Avant modification



1 - La démarche
en bref...

2 - Les objets
du règlement

3 - Contenu du
règlement

4 - Carte(s)



Plan synthèse: Affectation récréation et résidentielle

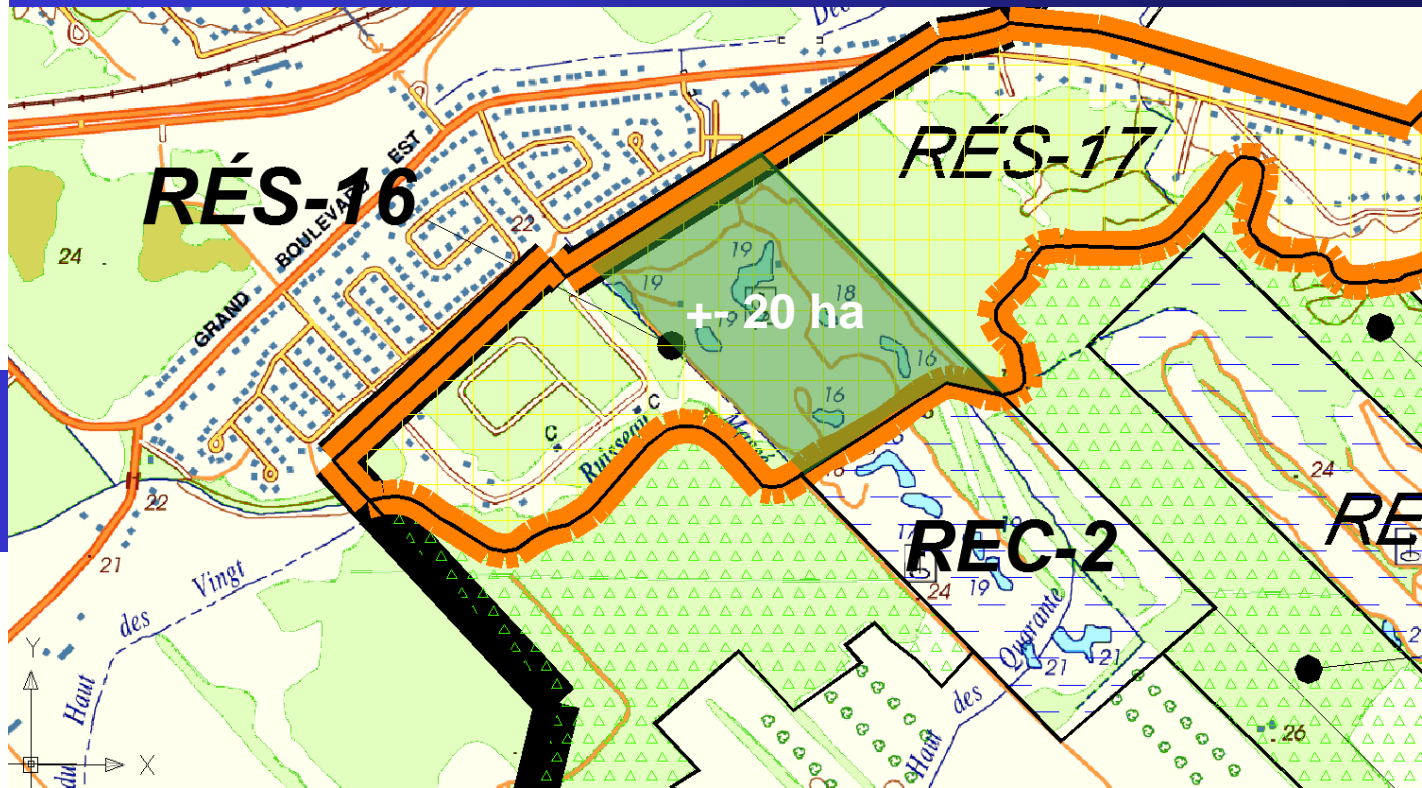
Après modification

1 - La démarche
en bref...

2 - Les objets
du règlement

3 - Contenu du
règlement

4 - Carte(s)





1 - La démarche
en bref...

2 - Les objectifs
du règlement

3 - Contenu du
règlement

4 - Carte(s)

5 - Commentaires

Questions P

Commentaires P



1 - La démarche
en bref...

2 – Les objectifs
du règlement

3 – Contenu du
règlement

4 – Carte(s)

5 – Commentaires

6 – Fin

Merçi !